

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de mag300185@hotmail.fr. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Le 21/11/2023

A l'intention de Monsieur le Commissaire-enquêteur de la révision du PLU  
M. Claude Mathieu  
Mairie de Venansault  
Hôtel de Ville  
Place de la Prépoise  
85190 VENANSAULT

### Concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme de Venansault, Avis d'Enquête Publique du 29/09/2023.

En lien avec un éventuel contournement devant passer le long du nouveau lotissement du Plessis et longeant les habitations du Puyrajoux, devant limiter la circulation dans le bourg de Venansault :

Nous trouvons peu cohérente cette réflexion autour d'un contournement, afin de limiter 2 pics de circulation par jour, uniquement sur les jours ouvrables de la semaine :

- Grosses nuisances sonores et visuelles pour de nombreuses habitations,
- Difficulté de circulation pour les habitants du Puyrajoux et le lotissement du Plessis tout juste sorti de terre (difficultés pour sortir des quartiers),
- Après la création du chemin piétonnier entre le rond-point aux Jardins du Puyrajoux labellisé Bio et l'accès à la MFR, danger pour nos enfants devant une majoration considérable de la circulation !
- Abattage d'hectares de zones agricoles et arborées,
- Incohérence entre un maraichage bio et un contournement le long des cultures,
- Gaspillage d'argent public devant un investissement colossal pour un bénéfice qui reste à mesurer...

Alors que d'autres solutions existent à moindre frais et faciliteraient déjà la situation de circulation aux « heures de pointe ».

Quelques exemples de notre réflexion :

- Afin de désengorger la circulation au niveau du stop de la salle des Acacias, on peut imaginer la création d'un nouveau carrefour pour une circulation plus efficace (nouveau rond-point pour faciliter l'insertion des véhicules arrivant des différents abords de la commune par exemple)
- Il pourrait être également étudié la faisabilité d'une double voie au stop pour évacuer les véhicules tournant à droite en direction de St André.
- Nous tenions à préciser que les camion/PL ont interdiction de rentrer dans le bourg de Venansault par la route de St André, la route de Mouilleron ou la route de la Génétouze (sauf livraison). Ils ont uniquement le droit d'arriver par la Landette ou la route de Beaulieu afin de livrer Venansault. Il faudrait appliquer strictement la loi afin de limiter la circulation dans le bourg. Et ainsi seuls les camions livrant Venansault traverserait le bourg.
- La route adaptée au camion des Sables à Aizenay existe, la route reliant les Sables au rond-point de l'EDF et ensuite la 2x2 d'Aizenay est tout à fait adaptée.

Le contournement n'est pas encore acté et le bourg est encore en cours de réaménagement. Le plan de circulation de la commune n'a-t-il pas été repensé au moment du projet de réagencement du bourg ?

Nous vous prions de croire en nos sincères salutations et espérons avoir retenu toute votre attention.

NOM Prénom : FRONT Magali

Adresse : 22 Puyrajoux 85190 VENANSAULT

Nombre d'occupant de l'habitation : 2 personnes.



Le 21/11/2023

A l'intention de Monsieur le Commissaire-enquêteur de la révision du PLU

M. Claude Mathieu  
Mairie de Venansault  
Hôtel de Ville  
Place de la Prépoise  
85190 VENANSAULT

Concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme de Venansault, Avis d'Enquête Publique du 29/09/2023.

En lien avec un éventuel contournement devant passer le long du nouveau lotissement du Plessis et longeant les habitations du Puyrajoux, devant limiter la circulation dans le bourg de Venansault :

Nous trouvons peu cohérente cette réflexion autour d'un contournement, afin de limiter 2 pics de circulation par jour, uniquement sur les jours ouvrables de la semaine :

- Grosses nuisances sonores et visuelles pour de nombreuses habitations,
- Difficulté de circulation pour les habitants du Puyrajou et le lotissement du Plessis tout juste sorti de terre (difficultés pour sortir des quartiers),
- Après la création du chemin piétonnier entre le rond-point aux Jardins du Puyrajou labellisé Bio et l'accès à la MFR, danger pour nos enfants devant une majoration considérable de la circulation !
- Abattage d'hectares de zones agricoles et arborées,
- Incohérence entre un maraichage bio et un contournement le long des cultures,
- Gaspillage d'argent public devant un investissement colossal pour un bénéfice qui reste à mesurer...

Alors que d'autres solutions existent à moindre frais et faciliteraient déjà la situation de circulation aux « heures de pointe ».

Quelques exemples de notre réflexion :

- Afin de désengorger la circulation au niveau du stop de la salle des Acacias, on peut imaginer la création d'un nouveau carrefour pour une circulation plus efficace (nouveau rond-point pour faciliter l'insertion des véhicules arrivant des différents abords de la commune par exemple)
- Il pourrait être également étudié la faisabilité d'une double voix au stop pour évacuer les véhicules tournant à droite en direction de St André.
- Nous tenions à préciser que les camion/PL ont interdiction de rentrer dans le bourg de Venansault par la route de St André, la route de Mouilleron ou la route de la Génétouze (sauf livraison). Ils ont uniquement le droit d'arriver par la Landette ou la route de Beaulieu afin de livrer Venansault. Il faudrait appliquer strictement la loi afin de limiter la circulation dans le bourg. Et ainsi seuls les camions livrant Venansault traverserait le bourg.
- La route adaptée au camion des Sables à Aizenay existe, la route reliant les Sables au rond-point de l'EDF et ensuite la 2x2 d'Aizenay est tout à fait adaptée.

Le contournement n'est pas encore acté et le bourg est encore en cours de réaménagement. Le plan de circulation de la commune n'a-t-il pas été repensé au moment du projet de réagencement du bourg ?

Nous vous prions de croire en nos sincères salutations et espérons avoir retenu toute votre attention.

NOM Prénom : COCREUE AVRIL VIVIEN.....

Adresse : 13 RUE JEAN MONNET 85190 VENANSAULT.....

Nombre d'occupant de l'habitation : 4..... personnes.

Signature





## Aux habitants des quartiers du Plessis et du Puyrajoux,

Se tient actuellement un avis d'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de Venansault.

Un projet de contournement routier de la commune est

Envisagé à proximité de notre quartier.

Nous sommes un petit groupe de riverains qui souhaite s'y opposer.

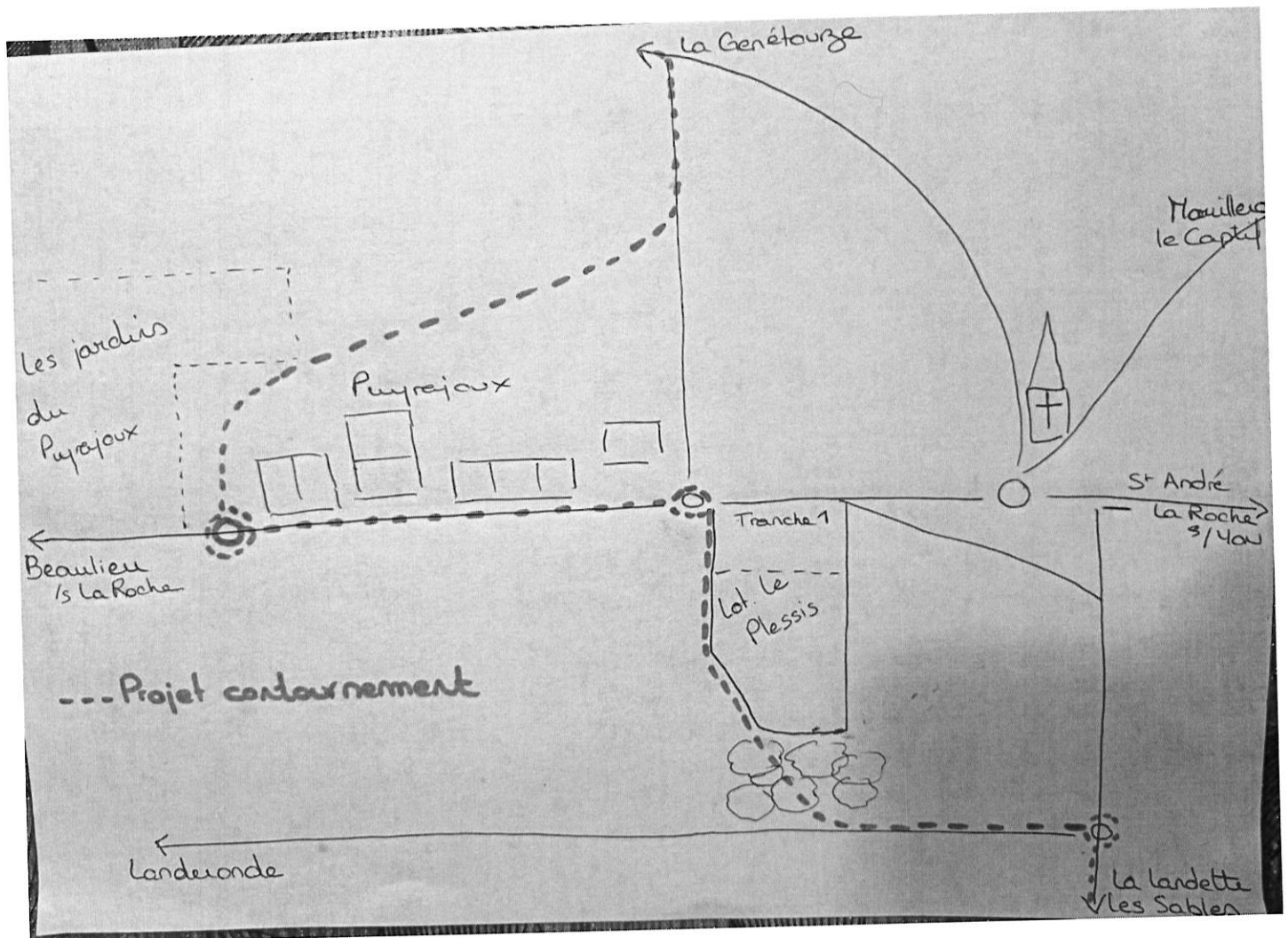
Ci-joint, un courrier type permettant de nous manifester.

Le temps presse !!!! En effet, la population peut donner son avis jusqu'au **vendredi 24 novembre 17H.**



Il suffit de signer le courrier et de...

- L'envoyer par courriel à [revisionplu@venansault.com](mailto:revisionplu@venansault.com)
- Le remettre directement en mairie auprès du commissaire enquêteur lors de sa permanence à la mairie le vendredi 24 Novembre de 14H à 17H.
- Le glisser dans la boîte aux lettres à Monsieur le commissaire enquêteur de la révision du PLU- Mairie de Venansault- Hôtel de ville-Place de la Prépoise-85190 Venansault.



Le 21/11/2023

A l'intention de Monsieur le Commissaire-enquêteur de la révision du PLU  
M. Claude Mathieu  
Mairie de Venansault  
Hôtel de Ville  
Place de la Prépoise  
85190 VENANSAULT

**Concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme de Venansault, Avis d'Enquête Publique du 29/09/2023.**

En lien avec un éventuel contournement devant passer le long du nouveau lotissement du Plessis et longeant les habitations du Puyrajoux, devant limiter la circulation dans le bourg de Venansault :

Nous trouvons peu cohérente cette réflexion autour d'un contournement, afin de limiter 2 pics de circulation par jour, uniquement sur les jours ouvrables de la semaine :

- Grosses nuisances sonores et visuelles pour de nombreuses habitations,
- Difficulté de circulation pour les habitants du Puyrajou et le lotissement du Plessis tout juste sorti de terre (difficultés pour sortir des quartiers),
- Après la création du chemin piétonnier entre le rond-point aux Jardins du Puyrajou labellisé Bio et l'accès à la MFR, danger pour nos enfants devant une majoration considérable de la circulation !
- Abattage d'hectares de zones agricoles et arborées,
- Incohérence entre un maraichage bio et un contournement le long des cultures,
- Gaspillage d'argent public devant un investissement colossal pour un bénéfice qui reste à mesurer...

Alors que d'autres solutions existent à moindre frais et faciliteraient déjà la situation de circulation aux « heures de pointe ».

Quelques exemples de notre réflexion :

- Afin de désengorger la circulation au niveau du stop de la salle des Acacias, on peut imaginer la création d'un nouveau carrefour pour une circulation plus efficace (nouveau rond-point pour faciliter l'insertion des véhicules arrivant des différents abords de la commune par exemple)
- Il pourrait être également étudié la faisabilité d'une double voix au stop pour évacuer les véhicules tournant à droite en direction de St André.
- Nous tenions à préciser que les camion/PL ont interdiction de rentrer dans le bourg de Venansault par la route de St André, la route de Mouilleron ou la route de la Génétouze (sauf livraison). Ils ont uniquement le droit d'arriver par la Landette ou la route de Beaulieu afin de livrer Venansault. Il faudrait appliquer strictement la loi afin de limiter la circulation dans le bourg. Et ainsi seuls les camions livrant Venansault traverserait le bourg.
- La route adaptée au camion des Sables à Aizenay existe, la route reliant les Sables au rond-point de l'EDF et ensuite la 2x2 d'Aizenay est tout à fait adaptée.

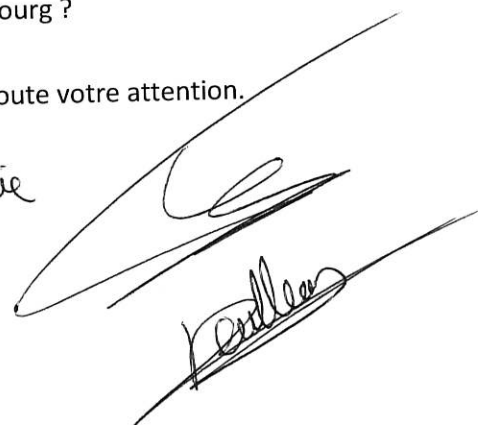
Le contournement n'est pas encore acté et le bourg est encore en cours de réaménagement. Le plan de circulation de la commune n'a-t-il pas été repensé au moment du projet de réagencement du bourg ?

Nous vous prions de croire en nos sincères salutations et espérons avoir retenu toute votre attention.

NOM Prénom : Mr Thierry Nicolas et de Naulleau Stéphanie

Adresse : 26 de Puyrajou

Nombre d'occupant de l'habitation : 4 personnes.



Le 21/11/2023

A l'intention de Monsieur le Commissaire-enquêteur de la révision du PLU  
M. Claude Mathieu  
Mairie de Venansault  
Hôtel de Ville  
Place de la Prépoise  
85190 VENANSAULT

**Concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme de Venansault, Avis d'Enquête Publique du 29/09/2023.**

En lien avec un éventuel contournement devant passer le long du nouveau lotissement du Plessis et longeant les habitations du Puyrajoux, devant limiter la circulation dans le bourg de Venansault :

Nous trouvons peu cohérente cette réflexion autour d'un contournement, afin de limiter 2 pics de circulation par jour, uniquement sur les jours ouvrables de la semaine :

- Grosses nuisances sonores et visuelles pour de nombreuses habitations,
- Difficulté de circulation pour les habitants du Puyrajoux et le lotissement du Plessis tout juste sorti de terre (difficultés pour sortir des quartiers),
- Après la création du chemin piétonnier entre le rond-point aux Jardins du Puyrajoux labellisé Bio et l'accès à la MFR, danger pour nos enfants devant une majoration considérable de la circulation !
- Abattage d'hectares de zones agricoles et arborées,
- Incohérence entre un maraichage bio et un contournement le long des cultures,
- Gaspillage d'argent public devant un investissement colossal pour un bénéfice qui reste à mesurer...

Alors que d'autres solutions existent à moindre frais et faciliteraient déjà la situation de circulation aux « heures de pointe ».

Quelques exemples de notre réflexion :

- Afin de désengorger la circulation au niveau du stop de la salle des Acacias, on peut imaginer la création d'un nouveau carrefour pour une circulation plus efficace (nouveau rond-point pour faciliter l'insertion des véhicules arrivant des différents abords de la commune par exemple)
- Il pourrait être également étudié la faisabilité d'une double voix au stop pour évacuer les véhicules tournant à droite en direction de St André.
- Nous tenions à préciser que les camion/PL ont interdiction de rentrer dans le bourg de Venansault par la route de St André, la route de Mouilleron ou la route de la Génétouze (sauf livraison). Ils ont uniquement le droit d'arriver par la Landette ou la route de Beaulieu afin de livrer Venansault. Il faudrait appliquer strictement la loi afin de limiter la circulation dans le bourg. Et ainsi seuls les camions livrant Venansault traverserait le bourg.
- La route adaptée au camion des Sables à Aizenay existe, la route reliant les Sables au rond-point de l'EDF et ensuite la 2x2 d'Aizenay est tout à fait adaptée.

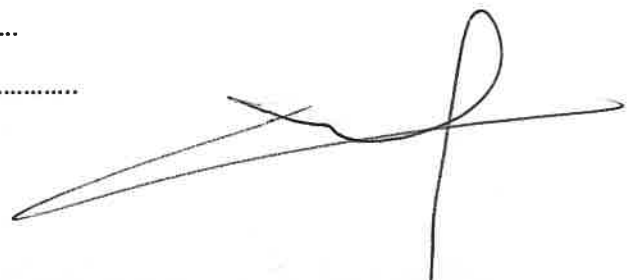
Le contournement n'est pas encore acté et le bourg est encore en cours de réaménagement. Le plan de circulation de la commune n'a-t-il pas été repensé au moment du projet de réagencement du bourg ?

Nous vous prions de croire en nos sincères salutations et espérons avoir retenu toute votre attention.

NOM Prénom : Claire CHOBLET

Adresse : 21 Puyrajoux

Nombre d'occupant de l'habitation : 5 personnes.



Le 21/11/2023

A l'intention de Monsieur le Commissaire-enquêteur de la révision du PLU  
M. Claude Mathieu  
Mairie de Venansault  
Hôtel de Ville  
Place de la Prépoise  
85190 VENANSAULT

**Concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme de Venansault, Avis d'Enquête Publique du 29/09/2023.**

En lien avec un éventuel contournement devant passer le long du nouveau lotissement du Plessis et longeant les habitations du Puyrajoux, devant limiter la circulation dans le bourg de Venansault :

Nous trouvons peu cohérente cette réflexion autour d'un contournement, afin de limiter 2 pics de circulation par jour, uniquement sur les jours ouvrables de la semaine :

- Grosses nuisances sonores et visuelles pour de nombreuses habitations,
- Difficulté de circulation pour les habitants du Puyrajou et le lotissement du Plessis tout juste sorti de terre (difficultés pour sortir des quartiers),
- Après la création du chemin piétonnier entre le rond-point aux Jardins du Puyrajou labellisé Bio et l'accès à la MFR, danger pour nos enfants devant une majoration considérable de la circulation !
- Abattage d'hectares de zones agricoles et arborées,
- Incohérence entre un maraichage bio et un contournement le long des cultures,
- Gaspillage d'argent public devant un investissement colossal pour un bénéfice qui reste à mesurer...

Alors que d'autres solutions existent à moindre frais et faciliteraient déjà la situation de circulation aux « heures de pointe ».

Quelques exemples de notre réflexion :

- Afin de désengorger la circulation au niveau du stop de la salle des Acacias, on peut imaginer la création d'un nouveau carrefour pour une circulation plus efficace (nouveau rond-point pour faciliter l'insertion des véhicules arrivant des différents abords de la commune par exemple)
- Il pourrait être également étudié la faisabilité d'une double voie au stop pour évacuer les véhicules tournant à droite en direction de St André.
- Nous tenions à préciser que les camion/PL ont interdiction de rentrer dans le bourg de Venansault par la route de St André, la route de Mouilleron ou la route de la Génétouze (sauf livraison). Ils ont uniquement le droit d'arriver par la Landette ou la route de Beaulieu afin de livrer Venansault. Il faudrait appliquer strictement la loi afin de limiter la circulation dans le bourg. Et ainsi seuls les camions livrant Venansault traverserait le bourg.
- La route adaptée au camion des Sables à Aizenay existe, la route reliant les Sables au rond-point de l'EDF et ensuite la 2x2 d'Aizenay est tout à fait adaptée.

Le contournement n'est pas encore acté et le bourg est encore en cours de réaménagement. Le plan de circulation de la commune n'a-t-il pas été repensé au moment du projet de réagencement du bourg ?

Nous vous prions de croire en nos sincères salutations et espérons avoir retenu toute votre attention.

NOM Prénom : ROUSSEAU Adrien et Adèle

Adresse : 14 PUYRAJOUX 85190 VENANSAULT

Nombre d'occupant de l'habitation : 5 personnes.

Le 22/11/23



Le 21/11/2023

A l'intention de Monsieur le Commissaire-enquêteur de la révision du PLU  
M. Claude Mathieu  
Mairie de Venansault  
Hôtel de Ville  
Place de la Prépoise  
85190 VENANSAULT

**Concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme de Venansault, Avis d'Enquête Publique du 29/09/2023.**

En lien avec un éventuel contournement devant passer le long du nouveau lotissement du Plessis et longeant les habitations du Puyrajoux, devant limiter la circulation dans le bourg de Venansault :

Nous trouvons peu cohérente cette réflexion autour d'un contournement, afin de limiter 2 pics de circulation par jour, uniquement sur les jours ouvrables de la semaine :

- Grosses nuisances sonores et visuelles pour de nombreuses habitations,
- Difficulté de circulation pour les habitants du Puyrajou et le lotissement du Plessis tout juste sorti de terre (difficultés pour sortir des quartiers),
- Après la création du chemin piétonnier entre le rond-point aux Jardins du Puyrajou labellisé Bio et l'accès à la MFR, danger pour nos enfants devant une majoration considérable de la circulation !
- Abattage d'hectares de zones agricoles et arborées,
- Incohérence entre un maraichage bio et un contournement le long des cultures,
- Gaspillage d'argent public devant un investissement colossal pour un bénéfice qui reste à mesurer...

Alors que d'autres solutions existent à moindre frais et faciliteraient déjà la situation de circulation aux « heures de pointe ».

Quelques exemples de notre réflexion :

- Afin de désengorger la circulation au niveau du stop de la salle des Acacias, on peut imaginer la création d'un nouveau carrefour pour une circulation plus efficace (nouveau rond-point pour faciliter l'insertion des véhicules arrivant des différents abords de la commune par exemple)
- Il pourrait être également étudié la faisabilité d'une double voie au stop pour évacuer les véhicules tournant à droite en direction de St André.
- Nous tenions à préciser que les camion/PL ont interdiction de rentrer dans le bourg de Venansault par la route de St André, la route de Mouilleron ou la route de la Génétouze (sauf livraison). Ils ont uniquement le droit d'arriver par la Landette ou la route de Beaulieu afin de livrer Venansault. Il faudrait appliquer strictement la loi afin de limiter la circulation dans le bourg. Et ainsi seuls les camions livrant Venansault traverserait le bourg.
- La route adaptée au camion des Sables à Aizenay existe, la route reliant les Sables au rond-point de l'EDF et ensuite la 2x2 d'Aizenay est tout à fait adaptée.

Le contournement n'est pas encore acté et le bourg est encore en cours de réaménagement. Le plan de circulation de la commune n'a-t-il pas été repensé au moment du projet de réagencement du bourg ?

Nous vous prions de croire en nos sincères salutations et espérons avoir retenu toute votre attention.

NOM Prénom : ..... Baudont Aurélie .....

Adresse : ..... 22 rue Jean Gogh .....

Nombre d'occupant de l'habitation : ..2.. personnes.

Signature





Le 21/11/2023

A l'intention de Monsieur le Commissaire-enquêteur de la révision du PLU  
M. Claude Mathieu  
Mairie de Venansault  
Hôtel de Ville  
Place de la Prépoise  
85190 VENANSAULT

**Concernant la révision générale du Plan local d'urbanisme de Venansault, Avis d'Enquête Publique du 29/09/2023.**

En lien avec un éventuel contournement devant passer le long du nouveau lotissement du Plessis et longeant les habitations du Puyrajoux, devant limiter la circulation dans le bourg de Venansault :

Nous trouvons peu cohérente cette réflexion autour d'un contournement, afin de limiter 2 pics de circulation par jour, uniquement sur les jours ouvrables de la semaine :

- Grosses nuisances sonores et visuelles pour de nombreuses habitations,
- Difficulté de circulation pour les habitants du Puyrajou et le lotissement du Plessis tout juste sorti de terre (difficultés pour sortir des quartiers),
- Après la création du chemin piétonnier entre le rond-point aux Jardins du Puyrajou labellisé Bio et l'accès à la MFR, danger pour nos enfants devant une majoration considérable de la circulation !
- Abattage d'hectares de zones agricoles et arborées,
- Incohérence entre un maraichage bio et un contournement le long des cultures,
- Gaspillage d'argent public devant un investissement colossal pour un bénéfice qui reste à mesurer...

Alors que d'autres solutions existent à moindre frais et faciliteraient déjà la situation de circulation aux « heures de pointe ».

Quelques exemples de notre réflexion :

- Afin de désengorger la circulation au niveau du stop de la salle des Acacias, on peut imaginer la création d'un nouveau carrefour pour une circulation plus efficace (nouveau rond-point pour faciliter l'insertion des véhicules arrivant des différents abords de la commune par exemple)
- Il pourrait être également étudié la faisabilité d'une double voix au stop pour évacuer les véhicules tournant à droite en direction de St André.
- Nous tenions à préciser que les camion/PL ont interdiction de rentrer dans le bourg de Venansault par la route de St André, la route de Mouilleron ou la route de la Génétouze (sauf livraison). Ils ont uniquement le droit d'arriver par la Landette ou la route de Beaulieu afin de livrer Venansault. Il faudrait appliquer strictement la loi afin de limiter la circulation dans le bourg. Et ainsi seuls les camions livrant Venansault traverserait le bourg.
- La route adaptée au camion des Sables à Aizenay existe, la route reliant les Sables au rond-point de l'EDF et ensuite la 2x2 d'Aizenay est tout à fait adaptée.

Le contournement n'est pas encore acté et le bourg est encore en cours de réaménagement. Le plan de circulation de la commune n'a-t-il pas été repensé au moment du projet de réagencement du bourg ?

Nous vous prions de croire en nos sincères salutations et espérons avoir retenu toute votre attention.

NOM Prénom : ..... Guiloux Christophe, Karine, Noé, Ifane -

Adresse : ..... 5 PUYRAJOUX 85190 VENANSAULT

Nombre d'occupant de l'habitation : ..... 4... personnes.



- Afin de désengorger la circulation au niveau du stop de la salle des Acacias, on peut imaginer la création d'un nouveau carrefour pour une circulation plus efficace (nouveau rond-point pour faciliter l'insertion des véhicules arrivant des différents abords de la commune par exemple)
- Il pourrait être également étudié la faisabilité d'une double voix au stop pour évacuer les véhicules tournant à droite en direction de St André.
- Nous tenions à préciser que les camion/PL ont interdiction de rentrer dans le bourg de Venansault par la route de St André, la route de Mouilleron ou la route de la Génétouze (sauf livraison). Ils ont uniquement le droit d'arriver par la Landette ou la route de Beaulieu afin de livrer Venansault. Il faudrait appliquer strictement la loi afin de limiter la circulation dans le bourg. Et ainsi seuls les camions livrant Venansault traverserait le bourg.
- La route adaptée au camion des Sables à Aizenay existe, la route reliant les Sables au rond-point de l'EDF et ensuite la 2x2 d'Aizenay est tout à fait adaptée.

Le contournement n'est pas encore acté et le bourg est encore en cours de réaménagement. Le plan de circulation de la commune n'a-t-il pas été repensé au moment du projet de réagencement du bourg ?

Nous vous prions de croire en nos sincères salutations et espérons avoir retenu toute votre attention.

NOM Prénom : POUSSE July

Adresse : 9 rue Jean Monnet

Nombre d'occupant de l'habitation : 4 personnes.

  
Signature 



SM

sonia morin <sonia.morin85@hotmail.fr>

À : REVISION PLU



Jeu 23/11/2023 07:34



Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de sonia.morin85@hotmail.fr. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la pétition signée contre le contournement du bourg de Venansault,

Restant disponible pour plus d'information

cordialement